

SCP JÉRÔME ROUSSEAU & GUILLAUME TAPIE
AVOCAT AU CONSEIL D'ÉTAT ET À LA COUR DE CASSATION
3 RUE GAY-LUSSAC – 75005 PARIS
Tel. : 01 45 48 38 57 - Fax. : 01 45 48 76 18
AVOCATS@ROUSSEAU-TAPIE.FR

N° B 18-19.991

COUR DE CASSATION

CHAMBRES CIVILES

PREMIERES OBSERVATIONS EN DEFENSE

POUR : **La Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes (CAVIMAC)**

SCP ROUSSEAU – TAPIE

CONTRE : **M. Franck Descombes**

SCP GATINEAU-FATTACCINI

Observations à l'encontre du pourvoi n° B 18-19.991 en cassation
d'un arrêt rendu par la cour d'appel d'Aix-en-Provence le 23 mai 2018.

* * *

*

Dans un mémoire complémentaire ultérieur, l'exposante démontrera que les critiques du pourvoi sont aussi irrecevables que mal fondées.

PAR CES MOTIFS, l'exposante conclut à ce qu'il plaise à la Cour de cassation :

- REJETER le pourvoi ;
- CONDAMNER le demandeur à lui payer une somme de 4000 euros en application de l'article 700 du code de procédure civile.

SCP Jérôme ROUSSEAU & Guillaume TAPIE
Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation